

ou même par certains de leurs compagnons de travail. Nombreux sont ceux qui disposent d'armes à la maison et ne dévoilent pas leur numéro de téléphone. On ne signale que peu d'incidents mais, ceux qui surviennent sont graves.

223. Les contraintes résultant du travail par équipes et du temps supplémentaire, et la peur causée par la présence d'anciens détenus et de familles de détenus dans la collectivité, influent sur la vie familiale et sociale du personnel des pénitenciers. L'ennui, qui détruit les détenus, affecte aussi les gardiens; pour remédier à la situation, ces derniers détruisent parfois le matériel ou harcèlent les détenus.

224. Les membres du personnel ont l'impression que, sur le plan des droits, ils sont défavorisés par rapport aux détenus. Ils sont sensibles à la régression de leur autorité sur les détenus. Les facilités d'accès accordées aux groupes de l'extérieur, les visites libres, la création de comités de détenus, et l'implantation de nouveaux programmes, la contrebande, et, plus généralement, l'indiscipline, ainsi que la trop grande liberté, sont considérés par les agents de correction comme autant d'éléments qui compromettent la sécurité.

225. Les agents ont une assez piètre conception de leur rôle. Loin de croire qu'ils contribuent grandement à l'application du droit pénal, ils se considèrent tout simplement comme des gardiens chargés de surveiller des détenus et de les empêcher de s'évader ou de porter préjudice. Leur travail, en lui-même ne comporte aucun défi intellectuel, et ne leur procure pas beaucoup de satisfaction personnelle. Ils critiquent les médias pour avoir présenté à la population une image négative de leur rôle. Ils sont déçus du peu de soutien que leur accorde l'administration. Les employés avouent avoir honte de leur emploi. C'est pourquoi ils sont aigrés et démoralisés; ils manquent de loyauté et perdent toute confiance et toute fierté tant vis-à-vis de leur travail que du Service, ce qui accélère leur «épuisement».

226. L'ultime moyen de défense des gardiens est la «sécurité», et ils ont jusqu'à maintenant utilisé cet instrument très efficacement pour prouver aux détenus, et à eux-mêmes, que sur le plan physique, ils sont les maîtres absolus. Nous avons constaté que lorsque les événements dépassent les limites restreintes de la tolérance des gardiens, ces derniers réagissent généralement en réclamant des mesures de sécurité plus sévères. Dans de tels cas, non seulement les programmes de travail et de socialisation en souffrent, mais l'atmosphère générale de l'établissement devient plus opprimante qu'à l'ordinaire et incite davantage à la révolte. Dans son témoignage, l'ancien directeur du Pénitencier de la Colombie-Britannique, M. Dragan Cernetic, a énoncé un principe important: «Qu'on s'occupe d'abord de la sécurité, soit, mais qu'on se rappelle également que les programmes destinés aux détenus sont encore plus importants» (30:158). Il est essentiel que ce principe soit appliqué à l'intérieur du système pénitentiaire; malheureusement, tel n'est pas le cas à l'heure actuelle.

227. La tendance des agents pénitentiaires à vouloir résoudre les problèmes entre détenus et gardiens en renforçant les mesures de sécurité est souvent fondée sur une légitime appréhension pour leur propre sécurité. Ils sont pris au piège dans une vaine confrontation avec des hommes dont un bon nombre ont démontré leur inaptitude à contrôler leurs impulsions violentes, et dont certains, comme ceux qui sont emprisonnés pour 25 ans sans possibilité de libération conditionnelle, estiment qu'ils n'ont plus rien à perdre. Cependant, en plus de leur propre sécurité et de leur légitime souci de contrôler les déplacements et les comportements des détenus, d'autres facteurs semblent être à l'origine de leur insistance à renforcer la sécurité; ces facteurs ont tous des effets cumulatifs nuisibles sur le système pénitentiaire.